LIÉGE, LUNDI 5 SEPTEMBRE 1836. 214

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liége, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numero séparé se vend 16 centimes. — Les abonnemens commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liége moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 2 SEPTEMBRE.

Ces jours-ci, les princes persans, qui se trouvent depuis quelque temps à Londres, ont visité le yacht que S. M. britannique a désigné pour être envoyé en présent à l'imaüm de Muscat. Ce monarque, comme on sait a fait cadeau de son côté, au roi Guillaume IV, d'un vaissean de 74 canons. Les princes qui sont les beaux frères de l'imaüm de Muscat ont exprimé leur grande satisfaction de ce beau yacht. Ils quittent l'Angleterre aujourd'hui pour repartir pour Bagdad, en passant par Vienne et Constantinople.

— M. Dedel, ministre de Hollande, et M. Wallez, chargé d'affaires belge, ont travaillé hier au Foreign-Office.

— La quantité de fer demandée pour l'exploitation des chemins de fer s'élève à plus de 220,000 tonnes (*Globe.*)

FRANCE. — PARIS, 3 SEPTEMBRE.

Avant-hier soir, M. le comte d'Argout et M. le comte de Montalivet ont travaillé avec le roi. M. le comte Molé, le général Sébastiani et M. Guizot sont venus chez S. M. dans la soirée. M. le général Guilleminot a eu l'honneur d'être reçu par le roi.

Hier, M. le général Sébastiani a eu l'honneur d'être reçu par S. M. M. de Montalivet et ensuite M. Pelet de la Lozère ont travaillé avec le roi. M. le comte Molé et M. Guizot sont venus chez S. M.

— Le *Journal des Débats* ne parle plus de la crise ministérielle.

— Quelques journaux ont parlé d'arrestations et de saisies d'armes qui auraient été faites rue Saint Sébastien, à Paris.

Voici comment les faits se seraient passés :

Il y a deux jours, au convoi du sieur Caulet, blessé dans les affaires de juin, et dont le corps fut accompagné par cinq ou six cents religionnaires de l'église catholique française, des appréhensions auraient été conçues par la police. Des bruits parvinrent jusqu'à elle que des cartouches auraient été distribuées; alors les recherches devinrent plus actives, des perquisitions furent ordonnées. On apprit que, dans le passage St.-Sébastien, 22, au troisième étage, au fond du corridor, un mécanicien avait loué récemment une grande chambre où, quotidiennement, huit à dix individus venaient à la nuit chercher un asile.

Un mandat est décerné; M. Yon, commissaire de police, assisté des deux officiers de paix Tranchard et Roussel, et suivi des deux brigades de sûreté, se rend sur les lieux à cinq heures du matin. L'officier de paix Tranchard monte le premier; à peine est-il entré dans la chambre, qu'il reçoit un coup violent sur l'épaule droite : l'arme n'avait fait qu'effleurer ses vêtemens. A moi! s'écrie Tranchard; aussitôt M. Yon se précipite : une main armée se dirige vers lui; un sergent de ville pare le coup. Une lutte s'engage alors, et, dans la mêlée, cinq sergens de ville sont, dit-on, frappés, dont un assez grièvement. On parvint enfin à se rendre maître de onze individus, qui furent immédiatement mis à la disposition de M. le procureur du roi.

On ajoute qu'une correspondance aurait été saisie, ainsi que des armes et des cartouches. (*Droit.*)

— Le colonel de gendarmerie de Chousserie qui s'empara de la duchesse de Berry à Nantes et la conduisit à Blaye, vient d'être mis à la retraite.

— Un horrible duel a eu lieu à Alais (Gard) entre deux frères. La cause de cette rencontre, qui a coûté la vie à l'un d'eux, est, dit-on, une rivalité de profession.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont du 25 au 27 août : La reine a, comme nous l'avons annoncé, nommé Mendizabal chef de la commission des dons patriotiques avec autorisation d'agir comme il l'entendrait dans le grand intérêt du pays. Une circulaire a été envoyée dans toutes les provinces pour engager les chefs de tous les services publics de rectifier toutes les branches de l'administration et de faire disparaître tout ce qui ne sera pas conforme à la constitution de 1812, sans toutefois adopter des mesures qui pourraient entraîner des inconvéniens pour l'état.

Une lettre de Bilbao, en date du 27, nous apprend que le brigadier Pean avait entièrement détruit la bande de Pastor le 25 dans la vallée de Cabuerniga (montagne de Santander.)

La tranquillité est fort grande à Madrid; on attend les événemens du théâtre de la guerre et des provinces. (*Corr.*)

— Le général Rodil vient de partir pour l'armée du Nord en qualité de général en chef.

Une très-grande quantité d'officiers de la garde royale ont refusé le serment à la constitution. Ils sont remplacés par des sous-officiers.

— Il paraît qu'à la suite de la défaite de Cabrera, un de ses lieutenans Forcadell a proclamé don Carlos roi constitutionnel, le fait est plaisant. On parle d'un manuscrit de ce prince sur les événemens politiques dont l'Espagne est le théâtre. Ce livre sera curieux à consulter.

La pièce suivante a été publiée à Madrid :

Proclamation de la reine-régente à la nation espagnole.

L'aspect et le caractère espagnol que présentèrent dans le principe les derniers événemens m'avaient fait penser que ce n'était que des mouvemens isolés produits par des intérêts et des passions individuels ou par une effervescence éphémère ou factice. Aussi long-temps que j'ai gardé cette conviction, mon devoir a été de maintenir l'ordre établi et de suivre pour l'achèvement des réformes politiques du pays le plan que je vous avais proposé conformément à ce que je croyais être l'opinion générale.

C'est ce que j'ai fait jusqu'à ce moment, et j'aurais continué d'agir dans ce système si une manifestation plus expresse et plus générale de votre part ne m'avait enfin démontré toute l'énergie de votre désir.

Les provinces de l'Andalousie et celles de l'Arragon s'étant déclarées en faveur de la constitution de Cadix, ce grand mouvement se communiqua avec la rapidité de l'éclair à l'Estramadure et à la Castille, et il fut difficile de le comprimer dans la capitale de la monarchie. Autour de moi, se manifestait la violence que s'imposaient les braves soldats de l'armée, obligés de réprimer par la force l'élan du peuple, avec lequel ils sympathisaient. Dans cet état de choses, je me suis convaincue du vœu national, et ne voulant ni ne devant fournir des prétextes à de nouveaux désastres, j'ai juré la constitution de 1812, et j'ai ordonné qu'on la publiât et qu'on la jurât dans toute l'étendue du royaume. Espagnols! je connais les objections que l'on a élevées dans le pays et à l'étranger contre ce code célèbre. Loin de se présenter comme le type de la perfection, il renferme en lui même la possibilité d'une réforme et le mode de l'opérer.

Il n'est aucun homme sage, même parmi les partisans les plus ardens de cette constitution, qui ne sera convaincu de la nécessité de la réviser, et les provinces mêmes qui se sont déclarées en sa faveur, proclament qu'elle a besoin de modifications et d'améliorations qui seront votées par les cortès lesquelles se réuniront à cet effet. Espérons que la prudence et la sagesse des cortès que je convoque en ce moment pour de si nobles travaux complètera cette révision aussi indispensable qu'elle est vivement désirée. Assurément, Espagnols, il ne s'agit point d'augmenter certaines prérogatives et de consolider des privilèges odieux. Le travail de révision aura pour but, l'ordre, l'intérêt général, combinés avec les nécessités du pays et mieux en harmonie avec les principes généraux qui servent de bâse aux libertés européennes. Ainsi la constitution de 1812 redevient la loi fondamentale de l'état. Qui pourrait douter aujourd'hui ou s'étonner qu'elle ait toujours été l'objet de votre prédilection et le but de vos efforts constants? Espagnols! la constitution de 1812 est pour vous un monument de dignité nationale et d'indépendance; vous l'avez faite et jurée, vous avez été vainqueurs sous ses auspices; et quand les aigles de Napoléon s'enfuirent épouvantées de ce sol sacré, la constitution présidait aux destinées de la monarchie. Ni le temps, ni la malveillance, ni la politique ne pourront lui enlever cette palme glorieuse, et les cruelles vicissitudes que vous avez éprouvées depuis lors n'ont pu effacer ce souvenir magnifique écrit en lettres de feu dans vos cœurs généreux. L'œuvre qui paraissait anéantie s'élève du milieu des ruines, et la constitution revit aux yeux du monde étonné. Qu'elle vive cette constitution! qu'elle vive pour être un symbole de victoire dans la lutte actuelle comme elle l'a déjà été à sa naissance! dans ce temps si heureux montrez à l'Europe qu'en dépit de la calomnie vous aimez la constitution et que vous savez la défendre. L'issue n'est certainement pas douteuse.

La constitution imprimera une énergie nouvelle à vos efforts et vous aidera à supporter avec joie les sacrifices que vous impose votre situation. En vain nos ennemis se seront-ils flattés, suivant leur habitude, qu'un pareil événement deviendrait un élément de dissolution et de discorde. L'impétuosité redoublée, avec laquelle vous les attaquez en ce moment, leur prouvera, pour leur malheur, que ces élans généreux ne peuvent avoir d'autre but que leur exterminа-

LE JARDIN ZOOLOGIQUE DE LONDRES.

« Quel est l'objet qui, pendant votre séjour à Londres, vous a le plus vivement frappé, demandait-on à Canova?

— Deux objets en contraste : le pont de Waterloo, construit par une compagnie particulière, et le mauvais petit pont de bois chinois qui traverse le parc Saint-James, et que le gouvernement a construit. »

La remarque était spirituelle et profonde. L'Angleterre doit tout au génie de l'association. Elle a su faire ses affaires elle-même, grace à Dieu. Il y a peu d'années, sir Humphry Davy et sir Stamford Raffles soulevèrent la question de l'établissement d'un jardin botanique et d'un muséum consacré à la conservation des animaux vivans; ce ne fut pas au gouvernement qu'ils s'adressèrent, mais aux particuliers. En deux ou trois années les jardins zoologiques fondés par la société dans le Parc du Régent, se peuplèrent d'un plus grand nombre d'individus que les institutions continentales du même genre ne sont parvenus à en recueillir dans l'espace de 30 ans. L'impulsion était donnée. Souscriptions et contributions volontaires suffirent à l'entreprise : le gouvernement ne s'en mêla pas. la Grande-Bretagne est le seul pays du monde où un tel résultat ait pu avoir lieu.

Nous allons bientôt visiter les populations prisonnières dont toutes les latitudes nous ont envoyé le tribut; qu'il nous soit permis auparavant de donner un regret et un souvenir à l'ancienne ménagerie de la Tour de Londres. Là, dans un caveau gothique, nos Henry et nos Edouard jetèrent les premiers lions qui nous vinrent d'Asie. J'aimais à voir flamboyer à l'ombre de ces voûtes si souvent ensanglantées, l'œil ardent du Néron, le lion superbe, devenu la terreur des petits enfans. Entre les épouvantemens de ce vieux cachot et les rugissemens des tigres hircaniens, il y avait analogie. Mais quelle comparaison établir entre le nouveau plan de la société zoologique, la magnifique distribution de ses jardins et les deux ou trois captifs que renfermait la Tour?

C'est aux Français, nos voisins, que nous devons les premiers établissemens zoologiques. Les Romains, maîtres du monde, n'amenaient à Rome des troupeaux de lions et de tigres que pour les immoler à la barbare oisiveté du peuple. La dédicace du bel amphithéâtre, commencé par le père de Trajan, et terminé par Trajan lui-même, coûta la vie à cinq mille animaux, égorgés sous les yeux de cent mille Romains, plus barbares que leurs victimes. A la fin de la guerre contre les Daces, dix mille bêtes féroces égorgées assouvirent cette soif de sang. Pour fêter l'anniversaire de sa naissance, Caligula immola quatre cents ours et quatre cents lions ou tigres. Volupté atroce, excitation sanglante. Détournons les yeux. Une seule nation, l'Espagne, semble en avoir conservé quelques vestiges. Grâce à ces immenses hécatombes de l'antiquité, la science de l'histoire naturelle resta à peu près stationnaire chez elle; et la sagacité même du grand Aristote, la patiente et crédule investigation de Pline l'ancien ne purent en accélérer le progrès.

La ménagerie de Versailles, fondée par Louis XIV, donna le premier modèle du jardin du roi, organisé ensuite par M. de Buffon. La révolution qui viola le tombeau du naturalistes et jeta ses cendres au vent, respecta l'avenue de mûriers qu'il avait plantée de ses propres mains, et dont le feuillage attirait encore, dix années après sa mort, les abeilles dont il avait créé la république. En 1792, l'institution elle-même fut menacée. Pour la sauver, on dit au peuple souverain que le laboratoire de chimie servirait désormais à la fabrication du salpêtre, et le jardin à l'exploitation des plantes pharmaceutiques. Tuer et guérir : le peuple comprend cela. Le *Jardin du Roi* devint le *Jardin des Plantes*.

En 1800, il se trouvait dans un si déplorable état, que M. Delaunay, alors directeur, reçut du gouvernement l'autorisation de tuer les animaux les moins précieux, afin de nourrir les autres. Bientôt régna le grand homme qui, en bouleversant l'Europe, trouvait encore le temps de s'intéresser aux éléphans de sa ménagerie. Il consacra des fonds à cette institution et fit fleurir le Jardin des Plantes, confié, dès-lors, à la direction de Cuvier.

Le Jardin zoologique de Londres est fondé sur les mêmes bâses. M. l'architecte Nash, auquel on a reproché amèrement les erreurs nombreuses de ses créations, a du moins l'honneur d'avoir dessiné, pour cet établissement, l'une des plus belles terrasses que l'Europe possède. Arrêtons nous un moment; écoutons le murmure musical des essaims d'abeilles, et descendons lentement jusqu'à la demeure de nos amis les ours. La gaucherie de leur activité, la vivacité lourde de leurs mouvemens, sont dignes de fixer le regard. Ils vivent en assez bon accord généralement; mais, de temps à autre, un grognement sourd annonce le mécontentement de ces messieurs. Pourquoi ce confrère insolent s'obstine-t-il à occuper long-temps la cime du mat, et à monopoliser les faveurs que le public prodigue au possesseur de cette situation éminente? C'est fort mal; et le possesseur de la sinécure parait s'amuser de la jalousie qu'il excite. Quand vous aurez observé à loisir l'expression rusée de ce petit œil brillant, enfoncé dans son orbite, vous irez rendre visite à l'*ursus ferox*, ermite solitaire. Dans sa tanière, il n'y a pas d'arbre : il est trop vieux pour grimper au mât de cocagne, comme les plus jeunes de ses frères. Le géant sombre que vous voyez, héros à sa manière, a jadis, dans ses forêts nationales, attaqué et entraîné un bison américain qui pesait plus de mille livres.

Descendez cette pente douce et jetez les yeux sur les deux petits cygnes noirs (*cyenus atratus*) qui escortent leur noire mère; tandis que l'oie de la Nouvelle-Hollande (*cercopsis Novæ-Hollandiæ*) s'entoure de sa jeune couvée. Les autres oiseaux aquatiques, tantôt se sentent heureux d'étendre, sur le tapis vert, les larges membranes de leurs pattes, tantôt se lancent à la nage dans le petit étang qu'on leur livre. Ils secouent, en perles étincelantes, la rosée dont leur beau plumage se couvre. Dans la volière se dessinent mille formes étranges et élégantes; c'est l'*antropoides paradisæus* (Bechstein) l'*antropoides stanleyanus* (Vigor) la *balearica pavonina*, l'*antropoides virgo*; c'est la *platalea leucorodia*, la *ciconia alba* et *nigra*, la *ciconia marabou*, le *gypogeranus serpentarius*. Notre cigogne a tout-à-fait l'air d'un adjudant; et notre *secrétaire*, avec ces petites jambes grêles, sa culotte de velours, sa physionomie circonspecte, sa démarche insinuante, son air de dignité mêlée de réserve et de finesse, a quelque chose de merveilleusement aristocratique. Est-ce quelque marquis sorti des bureaux de la vieille France? Oh! le grand diplomate! oh! l'oiseau rusé! S'il y a dans sa conduite un huitième de courage, il y met sept autres huitièmes de finesse. Faites pénétrer un serpent d'espèce ordinaire dans le domaine qu'il habite. D'abord, le *secrétaire* observera solennemi; tremblant et furieux, il se tiendra sur la réserve; il attendra : rien ne révélera la violence de l'émotion qui le domine. L'œil étincelant et fixe, il demeurera immobile, jusqu'à l'occasion favorable; alors il tombera sur l'adversaire; il l'écrasera sans pitié; il le serrera vigoureusement : il le frappera du pied; il l'étranglera sans scrupule et se relevéra vainqueur, sans quitter prise, mais en s'arrangeant de manière à ne pas être frappé par son adversaire. Bientôt, de son bec, il assenera sur la tête du reptile agonisant un coup terrible, qui sera souvent le *coup de grâce*. Mais sa prudence ne l'abandonnera pas : son œil viligant ne se détachera point de l'ennemi. A chaque nouvelle blessure qu'il inflige, le *secrétaire* a soin de se détourner et de se mettre à l'abri des vengeances de celai qu'il attaque jusqu'au moment où l'immobilité complète du serpent vient le rassurer; alors il commence paisiblement son repas, et dévore son ennemi avec beaucoup de grâce. Tels sont les faits et gestes du *secrétaire*.

C'est par cet instinct prudent et meurtrier qu'il pourvoit à sa subsistance, au milieu des sables de l'Afrique. Sa taille svelte, ses longues jambes défendues par des écailles impénétrables; la vigoureuse défense qu'il peut faire avec ses ailes, le mettent à même de vaincre les plus redoutables reptiles du continent africain. Libre, et quand il vit sous sa latitude native, on l'a souvent vu, tenant un serpent dans ses terribles serres, s'élever avec lui, le laisser retomber lourdement du haut des airs, le ramener encore pour l'étourdir par une nouvelle chute, et l'achever au moyen de ce tomahawk que la nature lui a donné pour bec. Sa puissance morale n'est pas la même dans l'esclavage; et les

tion. C'est aussi ce que j'attends de la magnanime nation que je gouverne, la confiance que m'inspirent ses vertus et son excellent esprit est sans bornes.

Non, cette grande innovation, loin de compromettre la stabilité du trône de mon auguste fille, l'affermira en lui donnant pour appui votre amour et pour base la constitution, qui, de même qu'elle a été un élan hardi et brillant vers la liberté, a été également une manifestation du dévoûment le plus sublime pour la personne du roi qui était alors prisonnier.

Espagnols! que cette loi politique que nous jurons tous, soit désormais pour nous un gage de la concorde et de l'union la plus ferme et la plus sacrée. Votre force est dans l'union et de votre force dépend la mienne.

Madrid, 22 août 1836. *Marie Christine.*

— On écrit de Madrid, le 24 août :

Voici le décret royal de convocation des cortès :

» *Isabelle*, par la grâce de Dieu, etc.

» Art. 1er. La nation est convoquée en cortès générales, conformément à la constitution politique de 1812, pour le 24 octobre prochain.

» Art. 2. Les provinces de la Péninsule et îles adjacentes nomment un député par 50,000 ames de population.

» Art. 6. Les individus qui ont été nommés députés aux cortès de 1822 et 1823 pourront être nommés députés par les cortès prochaines.

» 7. Les juntes électorales se réuniront dans toute la monarchie, conformément aux règles prescrites par la constitution.

» Art. 8 Vu la nécessité de procéder rapidement aux élections, les juntes paroissiales se réuniront le 18 septembre prochain, celles de district le 25, et celles de province le 2 octobre.

» Art. 20. Pour faciliter les élections dans les îles de Cuba, Porto Rico, les Philippines, on suivra le mode qui a été adopté pour la nomination des députés convoqués en vertu du statut royal.

» Signé, *la Reine.* »

Le traité intervenu entre la maison Gaviria et le gouvernement est sanctionné. Cette maison s'était engagée à faire une avance de 120 millions de réaux au gouvernement. La liquidation des sommes avancées jusqu'à ce jour se fera d'après les bâses présentées par cette maison et adoptées par S. M. (Ordre royal du 23 août.)

— Les journaux de Barcelonne du 21 22 et 23 août ne sont arrivés qu'aujourd'hui. Ils ne parlent point de la maladie de Mina; dont il est question dans les journaux de la frontière. Les decrets royaux contenant l'ordre de proclamer la constitution de 1812 dans toute l'Espagne et la nomination d'un nouveau ministère, sont arrivés à Barcelonne le 20 et y ont produit une joie extraordinaire. Le soir il y a en illumination générale dans la ville, et tout le monde s'est montré animé du plus grand enthousiasme et de la satisfaction la plus sincère. Mina a fait publier ces décrets et les a accompagnés de la proclamation suivante :

« Un événement si heureux ne peut que remplir de joie tous les Espagnols qui aiment la partie, la liberté et la reine Isabelle II. Empressons nous de célébrer cet événement, et qu'une illumination générale soit dans cette nuit la première démonstration de notre satisfaction. Je ne donte point que l'ordre que vous avez conservé dans ces jours-ci, et qui vous a valu l'admiration des étrangers et l'approbation générale, ne continue à régner; en mettant ainsi le comble à la prospérité que nous venons d'atteindre. Malheur à ceux qui s'éloigneront de ce noble chemin! *Vive la constitution! vive Isabelle II! vive la liberté!* »

— Le général Mina n'est point mort ni même aussi malade qu'on l'avait dit, mais il a remis le commandement à un officier subalterne.

BELGIQUE.

Bruxelles, 4 *septembre*. — Apathie persistante chez les spéculateurs, on a fait quelques parties d'actif à 29 1/2, ce prix n'a pas tenu long-temps, il reste 29 3/8 papier.

Amsterdam, 3 *septembre*. — Dette active 2 1/2 p. c. 55 3/16 5/16 1/4, 5 p. c. 102 7/8, billets de chance 23 3/8 11/16, syndicat 97 3/4 7/8 3/4, société de commerce 183 185 183; Ardoin pièces de 85 liv. 29 9/16 3/4 5/8, grosses pièces 29 1/4 1/2 3/8, passive 9 5/8; brésiliens 86 1/2.

Paris, 2 *septembre*. — Le 3 p. c. ouvert et fermé à 80 n'a touché qu'exceptionnellement aux autres cours cotés. C'est en quelque sorte un prix unique. Cette immobilité donne une apparence de raison à ceux qui veulent que les fluctuations d'hier aient pour cause l'établissement d'un cours moyen après la coulisse qui par des négociations cherche à atteindre des cours extrêmes. Les haussiers semblent se rassurer par le retour de M. de Rotschild, parce qu'on suppose qu'il doit prendre part au maintien des cours. Toujours peu d'affaires dans les espagnoles.

Londres, 2 *sep tembre* (4 heures). — Nos fonds se sont un peu relevés, mais il y a eu continuation de baisse sur les portugais et les espagnols. Consolidés 91 à 1/8 (hausse 1/8); belges 103 1/4 (baisse 1/4); hollandais 2 1/2 p. c. 55 1/2 5/8 3/8 (baisse 1/8), 5 p. c. 103 3/4 7/8; *espagnoles* active au comptant 30 29 1/2 5/8 29 à 1/4 3/4 1/4 à 1/2 (baisse 3/4), au 15 courant 30 1/8 29 1/2 3/8 1/8 1/4 3/4 1/4 1/2 (baisse 3/4); passive 9 1/2 5/8 à 3/8 (baisse 1/4); différée 13 12 3/4 à 13 (baisse 1/2); portugais 5 pour cent 68 7/8 à 69 (baisse 7/8), 3 pour cent 43 42 à 1/2 43 à 42 3/4 (baisse 1/4); brésiliens 85 1/2 à 85 (baisse 3/4).

On lit dans le *Mercure* : « Notre bourse a été mise en émoi hier par l'annonce de la disparition du sieur F.. agent de change, exerçant depuis plus de 20 ans. »

— M. le comte de Baillet-Latour, ancien lieutenant-général au service de France, est décédé avant-hier.

— M. Scribe, membre de l'Académie française, est arrivé hier avec son frère à l'*Hôtel de Belle Vue*, venant de Hollande.

— Nous apprenons que le major Boulanger, condamné récemment par la haute cour militaire, pour avoir calomnié le major Lenaers vient d'être mis par le ministre de la guerre en traitement de réforme. (*Indép.*)

— M. le marquis de Rodes, membre du sénat, vient d'être nommé chevalier de la légion-d'honneur, par S. M. le roi des Français.

— Un journal de Paris annonce que M. Gallait vient de terminer un tableau de chevalet extrêmement remarquable. Ce tableau, représentant *Michel Montaigne visitant le Tasse dans sa prison*, appartient au Roi des Belges et figurera à notre exposition.

— Ce que nous savons des dispositions particulières de quelques artistes, nous fait supposer, indépendamment des préparatifs du gouvernement, que les journées anniversaires de septembre seront dignement fêtées. M. Prume, jeune artiste d'un grand talent, professeur au conservatoire de Liége, organise un concert qui sera donné à Bruxelles le 24 ou le 25.

— Le 26 septembre présent mois, à une heure de l'après-midi, il sera procédé à l'hôtel du ministère des finances, à l'adjudication de: 1,500 mètres de drap vert; 4,000 mètres de drap marengo, 300 mètres de carlate 200 mètres de drap bleu, pour l'administration de la masse d'habillement de la douane.

— C'est à tort qu'en parlant avant hier de la répartition des actions de la Société de librairie, imprimerie et papeterie, nous avons dit que deux cents de ces actions, *prises par certains actionnaires*, seront inaliénables pendant deux ans. Ces actions n'ont point été prises par une catégorie spéciale d'actionnaires, elles sont réservées par la société dont l'administration a pensé que les besoins présumés de l'entreprise ne nécessitaient pas la réalisation immédiate de tout le capital. Ces deux cents actions ne seront donc émises que dans deux ans. — Déjà les actions de la société sont recherchées, au Lloyd et à la bourse de samedi elles étaient demandées à 5 1/2 p. c. de prime. (*Union.*)

— On écrit d'Anvers, le 3 septembre :

« On nous rapporte qu'hier un jeune homme de Borgerhout en labourant un champ dans les environs du chemin de fer à l'endroit dit le *Rolwagen*, y aurait trouvé, à la profondeur de quelques pieds, un coffre renfermant un petit trésor.

» Ceci n'aurait sans doute rien d'extraordinaire, car de telles trouvailles sont assez fréquentes, mais ce qu'il y aurait de singulier dans cette affaire c'est qu'un bordereau énumérant les espèces d'or et d'argent toutes au coin du roi de Prusse, se trouverait joint au trésor en indiquant la date à laquelle le dépôt a été fait et qui ne remonte qu'à 1814.

» Or, par qui et dans quel but a été fait ce dépôt? Voilà une énigme dont le mot se trouve peut être dans le billet mystérieux renfermé dans le coffre trouvé. » (*J. du Commerce.*)

— Hier au premier départ d'Anvers, le feu a pris à une partie des bagages chargés sur le waggon destiné à ce transport, et qui n'avaient pas été recouvert avec la bâche. Ce n'est qu'au *Vieux Dieu*, au moment où le waggon s'est arrêté un instant, qu'on a pu monter sur cette voiture pour y éteindre le feu. Sans doute le propriétaire des effets brûlés sera indemnisé, mais cela ne détruira pas le désagrément qu'il éprouve par la seule négligence des hommes à qui le chargement des waggons est confié; si la bâche avait été mise, un charbon tombé sur elle, aurait roulé hors de la voiture, ou du moins n'aurait pas pénétré parmi les bagages.

— On écrit de Gand, le 3 septembre :

Des journaux ayant dit que les membres de la nouvelle régence de Gand ont résolu de ne pas prêter le serment exigé par la loi communale; le *Messager* répond qu'il n'a jamais été question de pareil refus chez ces messieurs.

Le même journal dit que le gouvernement était décidé à maintenir l'ancienne régence, et que ce n'est que sur les représentations du gouverneur qu'il a changé de résolution.

M. Van Crombrugghe est actuellement à sa campagne, près de Gand.

— Le chemin de fer entre Pétersbourg et Sarskoje-Selo, et entre Pétersbourg et Pawlowsk sera achevé en octobre. Au printemps, on en fera un autre entre la capitale et les châteaux de Péterhof et Oranienbauw. Les remorqueurs, etc., se fabriquent en Angleterre et en Belgique. Ils seront construits de manière à briser et à éloigner la neige, la glace et même les pierres qui pourraient se trouver sur le chemin. Les remorqueurs auront au moins la force de 40 wersters par heure M. de Gerstner qui dirige ces entreprises s'est adressé au célèbre John Cockerill pour créer une manufacture de rails en Russie. C'est M. Memminger qui, envoyé par M. Cockerill, voyage pour trouver des localités propres à cette fabrication. Il est accompagné d'un commissaire du gouvernement et d'un commis de M. Gerstner.

— Le major Van Panhuys de l'état major-général de l'armée hollandaise est nommé en remplacement du général-major Van Tengnagell près de la commission militaire de la diète de Francfort.

PROJET DE CHEMIN DE FER DE COURTRAY VERS ROULERS.

Le ministre de l'intérieur informe que les plans et autres pièces composant l'avant projet d'un chemin de fer de Courtray vers Roulers, de la construction duquel le sieur Maertens propose de se charger, moyennant la concession de péage à y percevoir, seront, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 18 juillet 1832, déposés à l'inspection du public, à l'hôtel du gouvernement à Bruges, pendant un mois, depuis le 5 courant jusqu'au 5 octobre prochain.

Un registre y sera ouvert, pendant le même temps, pour recevoir les observations auxquelles ce projet pourrait donner lieu.

Le chemin de fer projeté sera construit à simple voie avec des gares d'évitement et des voies supplémentaires aux abords des villes, stations et dépôts.

Le développement de ce chemin de fer sera d'environ 21 mille mètres.

L'évaluation de la dépense de construction, en y compre-

---

exploits héroïques du désert s'effacent des pages de sa vie, devenue pâle et monotone.

La *cigogne marabou*, moins héroïque, mais aussi utile, est un parasite de premier ordre. En Afrique, Smeathman en a vu une si complètement apprivoisée, que, tous les dimanches, jours de réception et de grand couvert chez son maître, elle quittait les cotonniers sur lesquels elle perchait, suivait à la piste les domestiques porteurs de mets, et venait se planter devant la table qu'elle dégarnissait tou ours de quelques volailles, en dépit des coups de fouet dont les serviteurs l'accablaient. Un seul quart de cercle décrit par ce cou avide; un seul mouvement de cet estomac ou plutôt de ce gouffre, et tout était absorbé. Nous laisserons sur la gauche le pélican onocrotale et le nid bizarre qu'il porte avec lui-même, et où il peut cacher toute sa famille : nous laisserons le *dromaine* de la nouvelle-Hollande, avec son murmure sourd et continu, et les rayures régulières de son plumage. Il faut donner quelque attention à ce patriarche grisâtre, père de toutes les oies de nos basses-cours. Je veux parler de l'oie sauvage dont les plumes pointues, dures, aiguisées, chargeaient la flèche de nos aïeux et perçaient les plus épaisses cuirasses.

Voici le palais des aigles; et quel palais! Triste prison pour le *laemmergier* et le condor destinés à planer au dessus des Andes. On n'étouffe pas l'espérance; on ne brise pas la nature; à peine un rayon de l'astre pénètre-t-il dans sa cage; cependant son regard boit avec avidité la lumière et la chaleur; impatient il va frapper de son aile hardie et impuissante les barreaux du donjon et retombe anéanti. J'ai toujours envie malgré mon respect pour la propriété d'autrui et mon amour pour l'histoire naturelle, de rendre aux plaines de l'air, quelques-uns de ces rois ailés qui languissent loin de leurs nobles berceaux.

Notre collection d'aigles est magnifique: elle est fille de notre commerce, qui étend son réseau sur les deux bouts de la terre. J'aperçois le condor fabuleux, race gigantesque, dont un individu fut tué récemment en combat singulier avec un mineur de Cournailles sur la cime des Cordilières. Remarquez l'*aquila fuscosa*, de la Nouvelle Hollande, qui, un jour, voyant le navigateur Flinders se promener tranquillement sur la plage, le prit pour un kangarou et tomba sur lui. Disons un mot en passant au *destructeur*, terrible aigle de l'Amérique du Sud. Il a fait le voyage de Maranam à Londres en compagnie avec le *roi des vautours*, et a dévoré sa majesté pendant la route. Il faut le voir quand le courroux enflamme son œil, ensanglante sa crête, en fait jaillir l'éclair et communique une légère vibration à ses jambes menues. Un jour on introduisit dans son domaine un chat mâle de la plus grosse espèce; il lui brisa les reins d'une seule étreinte, et l'emporta sur sa perche en chantant son [illegible]

A ce cri du *sarcoramphus papa*, tous les loups se sont éveillés. Ils reviennent aujourd'hui en étrangers dans leur patrie qu'ils remplissaient autrefois de terreur. On n'ignore pas que le dernier loup des forêts d'Angleterre tomba, vers l'an 1680, sous les coups de Ewen Cameron. Un coup-d'œil seulement à ces buveurs de sang; un seul souvenir au léopard et à la panthère. Nous irons admirer ensuite ces vaisseaux du désert, les dromadaires et les chameaux, dont le soleil dessine au loin l'ombre sur le sable. Race merveilleuse que la nature a douée d'un sabot spongieux et léger, fait pour n'éveiller aucun écho sur le roc sonore, sur la plage des mers, près des grottes retentissantes. On éprouve de la sympathie pour cet animal modeste et poétique, qui, au fond du désert, s'approche et vole vers vous, comme l'oiseau fend l'air, avec une rapidité sans bruit. Il est déjà près de vous: vous ne vous en doutez pas, à moins qu'une clochette suspendue à son cou ne vous ait révélé sa présence. L'*Heirie*, dromadaire de course, s'éloigne du chameau autant que le cheval l'*Eclipse* s'éloigne du cheval de brasseur. Un amant arabe auquel une jeune fille de Suze avait demandé des oranges de Maroc, partit le matin sur un *Heirie* (s'il faut en croire le voyageur Jackson), fit deux cents mille en un jour, revint le soir, trouva les portes de Suze fermées, mais chargea le garde de nuit de remettre à la jeune fille les fruits qu'elle désirait.

Je regrette que le défaut d'espace n'ait pas permis à la société zoologique d'imiter la disposition de la ménagerie de Schœenbrunn. Elle fait honneur aux naturalistes allemands. La famille originelle, la race-mère se trouve placée au centre, d'où rayonnent, comme les jantes d'une roue, des lignes droites sur lesquelles sont rangées les diverses familles qui se rattachent à la race type. Ainsi procède en effet la nature, non par une progression arithmétique et en ligne droite, par une succession de degrés simples et directs, mais par une multitude de sphères rayonnantes qui parcourent leurs ellipses à des espaces déterminés. Non-seulement les jardins de la Société zoologique n'ont pas assez d'étendue pour permettre que l'on s'astreigne à un plan de cette espèce, mais ils sont soumis à des servitudes qui s'opposent absolument à ce que les constructions dépassent certaine hauteur. La Société n'ayant été, comme nous l'avons dit, soutenue que par des souscriptions qui ne sont pas toutes arrivées à la même époque, il a fallu commencer par des bâtisses temporaires et livrer des sommes d'argent considérables à la fragilité des lattes et aux mille réparations qui deviennent nécessaires. Tel est l'inconvénient du préalable en toutes choses : tout bâtiment qui n'est pas construit de matériaux solides est un contre sens et une folie. L'architecture veut de la durée : il n'est permis qu'aux décorations de l'opéra de vivre deux mois.

La ménagerie a perdu récemment beaucoup d'animaux. Pauvres prisonniers, carnivores ou herbivores, privés de la liberté de leur forêt natal, ils succombent à la première maladie. Leurs diverses résidences leur sont plus ou moins dangereuses sans qu'il soit bien possible d'expliquer ce danger et cette différence. A la tour de Londres, les lions logés dans une caverne vivaient long-temps : c'était leur palais. Le terrain argileux sur lequel les jardins zoologiques se trouvent placés me semble parfaitement insalubre. Tous les desséchemens n'y font rien; l'eau s'y conserve et son évaporation détruit la santé d'un grand nombre d'animaux. Joignez à cet inconvénient le défaut de liberté et d'air, l'esclavage de ces races que la nature avait crée pour la plus sauvage indépendance, la régularité monotone d'une vie captive, d'une nourriture donnée à des heures fixes, tandis qu'autrefois les mêmes individus achetaient au prix de leurs veilles, de leurs courses à travers les bois et de leurs pénibles combats une proie incertaine et disputée. Presque tous les squelettes appartenant à des animaux de la grande famille féline (*tigres*, *lions*, *panthères*), après une vie passée dans la réclusion, offrent des traces de lésions organiques plus ou moins profondes. Nous conseillons d'aérer leurs logemens au moyen de ventilateurs; de les placer à une élévation qui en augmente la salubrité et de leur donner plus d'espace. Le ventilateur que les architectes ont tort de négliger, même dans les édifices destinés aux bipèdes, est une condition de salubrité de la plus haute importance.

Au lieu de passer leur triste journée dans une léthargie solitaire, il faudrait aussi que les animaux trouvassent assez d'espace et d'air pour se livrer à ces ébats qui favorisent le développement de leurs forces. La pléthore et les maladies inflammatoires enlèvent la plupart des animaux renfermés dans la ménagerie; j'y ai vu récemment un tigre qui ressemblait singulièrement à un bœuf gras. Rien de plus difficile que de donner à ces animaux les secours de la médecine. L'art vétérinaire est peu avancé; les symptômes et les causes de leurs maux s'environnent d'obscurités nombreuses; et comment leur faire subir certaines opérations nécessaires? saigner un tigre, par exemple!

Accourez, antilopes à la prunelle noire et languissante, faisans à l'éclatant plumage; êtres charmans, doués d'une beauté physique malheureusement alliée à un instinct borné! Ce coq noir, si triste d'avoir perdu ses bruyères embaumées et ses genets odorans, forcé à secouer sa crête captive dans une geôle de trois pieds carrés, a mille fois plus d'intelligence et d'ardeur que les favoris de la création. J'ai pitié de lui; sa vie contre nature porterait l'émotion et la sympathie dans l'ame la plus insensible. Saluons en passant la loutre à l'air stupide

nant les intérêts du capital d'exécution, est estimée à une somme globale de 1,700,000.

— Un journal annonce qu'à Civita Vecchia, les prisonniers du bagne, d'accord avec leurs gardes, ont tous pris la fuite, au nombre de 800.

LIÉGE, LE 5 SEPTEMBRE.

BULLETIN.

Le gouvernement éprouve aujourd'hui quelqu'embarras, en présence de la résolution prise par les citoyens auxquels il avait déféré les fonctions de bourgmestre et d'échevins de la ville de Gand. Le principe qui paraît avoir guidé en général, M. le ministre de l'intérieur pour les nominations, des chefs d'administrations communales est assez libéral, sans aucun doute: appeler à ces fonctions les conseillers qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, c'est en effet, semble-t-il, vouloir accorder l'exercice de la prérogative royale avec le vœu des électeurs; mais toutefois l'application de cette règle devait être subordonnée à une condition, celle de savoir si les personnes sur lesquelles tombaient, par suite, les choix de la couronne, accepteraient les fonctions qu'on voulait leur confier. Nous pensions donc que M. le ministre de l'intérieur, à qui on ne saurait refuser beaucoup de prudence et de circonspection, n'avait pas manqué ici de chercher à connaître les intentions de M. de Nayer et de ses collègues, avant de les nommer bourgmestre et échevins de la ville de Gand. Dans la croyance où nous étions, nous blâmions vivement les citoyens qui, sans doute, après avoir donné au ministre les apaisemens désirables, renonçaient à leurs résolution, faussaient leurs promesses, cédaient à des suggestions de je ne sais quelle nature, et, comme nous venons de le dire, plaçaient le gouvernement dans une situation embarrassante.

Un journal de Bruxelles vient cependant d'annoncer que M. de Nayer n'avait point été consulté, qu'il n'avait même reçu la nouvelle de sa nomination que par la voie du *Moniteur*. Si la feuille que nous venons de citer est bien informée, il nous semble que M. le ministre a manqué, dans cette circonstance, à la circonspection qui le caractérise, et qu'il a compromis, par cette faute, la considération dont le pouvoir a besoin d'être environné. Nous devons dire cependant, jusqu'à information ultérieure, que nous éprouvons quelque peine à admettre l'exactitude du rapport de la feuille bruxelloise.

Le refus du bourgmestre et des échevins de la ville de Gand est, comme on le pense bien, le texte des commentaires des feuilles de cette dernière ville. Le *Journal des Flandres* engage vivement le ministère à ne point subir le joug qu'on paraît vouloir lui imposer, c'est-à dire à repousser les vœux du parti qui appelle les membres de l'ancienne régence de Gand à former la nouvelle administration communale.

Le même journal regrette à cette occasion, que la disposition suivante n'ait point été insérée dans la loi communale. Elle aurait selon lui, sanctionné convenablement un droit laissé à la prérogative royale :

« Tout membre du conseil qui donnera sa démission des » fonctions communales à lui conférées par le gouverne- » ment, sera censé se démettre en même temps de la charge » de conseiller. Il ne pourra être réélu qu'après un terme de » trois ans. »

Le *Journal des Flandres* dit encore :

« Il est certain qu'à Gand, la prérogative royale manque de sanction. Pour être conséquentes avec elles-mêmes, les chambres ne peuvent pas hésiter à la donner. Les lois illusoires sont aussi ridicules que dangereuses. Autant vaudrait ne pas en avoir. »

Nous n'avons point l'intention d'examiner ici toute la portée de la disposition dont le journal de Gand regrette l'absence dans la loi communale, mais au premier apperçu, il nous semble qu'elle présenterait d'assez graves inconvéniens Ainsi, par exemple, le gouvernement ne pourrait-il, dans certain cas, écarter du conseil les membres qui ne lui conviendraient point? Beaucoup de citoyens peuvent bien se resoudre à consacrer une portion de leur temps aux fonctions de conseillers; mais il se peut qu'il leur soit impossible d'accepter les fonctions de bourgmestre et d'échevins, sans compromettre le sort de leurs affaires particulières : le refus entraînant cependant démission, le conseil pourrait se trouver ainsi privé de leurs lumières, contre la volonté formelle des électeurs. Cette considération nous semble de nature à appeler l'attention.

On dit que la fabrique de cristaux du Val Saint-Lambert, l'un des plus beaux établissemens du pays, vient d'être cédé à la banque de Belgique, pour être formée en nouvelle société anonime.

Samedi dernier, à cinq heures, a eu lieu le convoi funèbre de M. Vanderheyden, professeur émérite à la faculté des sciences de l'université de Liége et ancien membre de la chambre des représentans. Le cortége se composait des parens, des amis du défunt, de M. l'administrateur inspecteur de l'université de Liége, et de tous les professeurs, lecteurs et agrégés présents à Liége malgré les vacances. Après les cérémonies religieuses, M. Lemaire, professeur de mathématiques supérieures et doyen de la faculté des sciences, dans une allocution qui a vivement ému les assistans, a retracé rapidement la longue et honorable carrière de M. Vanderheyden, dont les talens furent appréciés et mis à profit par les divers gouvernemens qui se sont succédés en Belgique depuis la fin du dernier siècle. Elève couronné de l'université de Louvain, il devint professeur dans cette célèbre école où il siégea à côté de ses anciens maîtres. Depuis il fut successivement professeur à l'école centrale, au lycée et à l'académie impériale de Liége. En 1817, lorsque fut fondée notre université, Vanderheyden entra à la faculté des sciences comme professeur de mathématiques transcendantes. Il y avait six ans qu'il avait obtenu l'éméritat et qu'il se reposait de ses travaux, lorsque la mort est venue l'enlever à l'âge de 68 ans.

Nous avons annoncé, d'après un avis reçu par l'autorité compétente, qu'une pièce fausse de 5 francs avait été émise sur le marché d'Audenarde. Cette pièce, ayant été examinée par la commission des monnaies, a été trouvée bonne et valable. (*Constit. des Flandres.*)

— Le 30 août on a trouvé dans la bruyère de Beverloo, à dix minutes du camp, le cadavre du nommé de Zadeler, sergent au 1er. régiment de chasseurs à pied. Sa mort doit être attribuée à un excès de boissons.

— Une lettre particulière au *Handelsblad* dément le bruit qui avait couru que la duchesse de Berry aurait paru à Aix-la-Chappelle. C'est la présence en cette ville de deux dames déguisées en hommes et qui n'étaient rien moins que de grands personnages qui a donné lieu à ce conte.

— On écrit de Francfort, 31 août: « Notre foire d'automne a commencé. Il est déjà arrivé une grande quantité de marchandises, de Liége surtout les envois d'armes augmentent annuellement, mais d'un autre côté les envois de draps belges diminuent, attendu que les qualités inférieures ne peuvent soutenir la concurrence avec les draps de Hesse et de Saxe. Du reste on se plaint de l'exiguïté des affaires. »

— On lit dans l'*Observateur Autrichien* :

« D'après des nouvelles d'Alexandrie, de la fin de juin, le nombre des St Simoniens arrivés avec le père Enfantin en Egypte, se trouve considérablement réduit. Il y en avait 21 dont un a succombé de mort naturelle et 5 ont été enlevés par la peste; 4 ont ouvertement renié la foi chrétienne et ont adopté l'islamisme; 1 a disparu et 3 ont quitté l'Egypte pour se rendre dans d'autres pays de l'Orient. Un de ces derniers a, sans parler un mot d'Arabe et sans être Turc, eu la témérité de se mettre à la tête de la grande caravane de pélérins de l'Occident et de la conduire à la Mecque. Comme la caravane n'est pas encore revenue, on ne sait ce qu'il est devenu.

» Les autres sont placés près des travaux des chaussées et dans les hôpitaux et 2 près de l'instruction publique. Le père Enfantin seul est sans place et est entretenu par ses frères, surtout par le renégat Soliman Pacha (Selves). »

— On nous informe que M. Teichmann, inspecteur général des ponts et chaussées, est depuis quelque tems dans le Luxembourg et qu'il en a parcouru avec détail toutes les parties. On ne peut qu'applaudir à la détermination du chef de l'administration des ponts et chaussées d'être venu voir par lui-même une province aussi intéressante que la nôtre et dont il est impossible de se faire une idée à Bruxelles. Nous espérons de la visite de M. Teichmann le meilleur résultat pour l'amélioration de nos communications; et le public verra avec plaisir le gouvernement s'occuper enfin sérieusement de nous appeler à prendre notre belle part au banquet splendide du budget et de l'emprunt de six millions.

(*Journal d'Arlon.*)

— La banque de Londres vient de porter le taux de son escompte à 5 p. c.

M. Bodéus, de Liége, vient de découvrir et faire l'acquisition d'une des plus belles productions du pinceau de l'école italienne : *un Christ portant sa croix suivi de ses bourreaux, peint par le célèbre Léonard de Vinci.*

Ce tableau, par sa rare beauté, attirera l'admiration des connaisseurs, d'autant plus qu'il est parfaitement conservé.

(*Communiqué.*)

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHARBONNAGES DE SCLESSIN.

Le Conseil d'Administration de la Société des charbonnages de Sclessin, vient de convoquer MM. les actionnaires à l'effet de se réunir en assemblée générale en l'hôtel de la société de commerce de Bruxelles, (Longue rue de l'Ecuyer n° 26 en ladite ville) le 26 du présent mois de septembre à onze heures du matin, afin de délibérer sur la proposition du Conseil d'Administration de réunir d'autres charbonnages à ceux que possède la société, d'étendre le cercle de ses opérations sur l'établissement des haut fourneaux et d'autres usines propres à traiter le fer, d'augmenter en conséquence le fonds social par l'émission de nouvelles actions et d'apporter aux statuts de la société les modifications que les circonstances exigeront.

L'administration invite MM. les actionnaires possesseurs de dix actions au moins, ayant droit de voter aux termes de l'article 13 des statuts, à lui faire connaître, en lui adressant leurs lettres à la Société de Commerce de Bruxelles, avant le 16 de ce mois, le nombre de leurs actions et leurs numéros, et a l'honneur de leur rappeler que l'article 14 des statuts exige qu'ils produisent ces actions le jour de l'assemblée générale pour y être admis, et décide qu'ils ne peuvent s'y faire représenter par mandataires.

Le président du conseil de l'administration,
(Signé), Ferdinand *Meeus*.
L'administrateur gérant, (Signé) L. *Elias*.

Séance publique du conseil communal de Liége mercred prochain, 7 du courant, à 5 heures du soir.

VILLE DE LIÉGE.

Les bourgmestre et échevins, Vu le renvoi fait par la députation des états d'une demande de M. Gillet, juge à Liége, tendante à obtenir l'autorisation de rétablir une troisième roue à son moulin des *Grandes Oies*, situé au quartier de l'est, pour l'établissement d'une papeterie;

Vu la loi du 19 ventose an 6;

Arrêtent:

La demande dont il s'agit sera publiée dans les journaux et affichée sur la planche noire de l'hôtel-de-ville. Toutes observations ou oppositions concernant cet objet seront reçues dans le délai de quinzaine au secrétariat de l'administration communale, à l'Hôtel-de-Ville.

A Liége, en séance, le 29 août 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÉGE. — Avis.

Le sieur L. Lebrun demande l'autorisation d'établir une fonderie de cuivre dans la cour de la maison n° 47, faubourg St. Léonard;

Le sieur P. Leynen, celle de construire un four à pains derrière la maison n° 113, rue Basse-Chaussée.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration.

Liége, le 31 août 1836.

---

et près d'elle le phoque qui semble endormi comme un membre de l'Académie des antiquaires.

La loutre se livre aux plaisirs de la pêche, d'une manière tout-à-fait curieuse. Elle plonge; ses larges pattes membraneuses lui servent de rames; de temps à autre la nécessité de respirer la ramène à la surface. Elle décrit alors une courbe gracieuse, redescend sous les eaux et continue sa course sous marine; ses yeux placés sur la sommité de sa tête l'obligent à se glisser par-dessous sa proie afin de l'apercevoir et la saisir. Voici un pauvre poisson qui passe, la loutre s'élance, le mord, l'entraîne et va le dévorer sur le rivage. A peine l'animal pêcheur est-il arrivé au but choisi pour son repas, il broie d'un coup de dent la tête du poisson capturé; cruauté charitable et qui termine rapidement les souffrances du prisonnier. N'affectez pas une compassion inutile, vous, mesdames, qui savourez avec plaisir l'anguille rôtie vivante sur des charbons, vous dont le cœur n'a jamais battu pour le homar et l'écrevisse dont les branchies desséchées irritent et continuent longtemps l'effroyable torture. J'ai vu la loutre recommencer plusieurs fois cette chasse intéressante et se donner pour repas une vingtaine d'innocens poissons. Le spectacle de cette pêche est amusant, mais je voudrais observer notre pêcheur amphibie aux prises avec quelque géant des eaux : semblable au sculpteur Chantrey qui, l'autre jour, la ligne à la main, laissait un énorme turbot entraîner cinq ou six aunes de ficelle et luttait de toute sa force contre les mouvemens convulsifs de son ennemi captif. C'était chose plaisante de voir l'homme *célèbre*, debout sur un des soliveaux de la digue, le corps penché en arrière pour ne pas être emporté par les mouvemens du géant aquatique et prêt à devenir la proie de sa proie.

Ne nous arrêtons pas long-temps auprès du zèbres et des antilopes. Le pigeonnier d'où s'exhalent de longs roucoulemens, l'armadille, trottant d'un pas régulièrement désossé qui nous rappelle les automates de Maelzel; le castor, les faucons, les brillant plumage des canards étincelant dans les bassins de marbre; ce noble taureau brahmanique, idole des Indiens superstitieux; le bison d'Amérique fait pour renverser les murailles avec la catapulle de son énorme tête; autruches, zèbres, wapitis ne nous retiendrons pas long temps. Nous devons une visite au palais des vrais monarques asiatiques, des éléphans que la ménagerie possède.

Pour amuser les curieux et les oisifs de son époque, Jules-César opposa vingt éléphans à cinq cents hommes armés; Pompée, lorsqu'il dédia le temple de Vénus victorieuse, fit combattre une armée de Gétules contre vingt éléphans, africains sans doute. Dans cette dernière circonstance, l'ame sévère des Romains donna preuve d'une pitié singulière et généreuse. Quand ils virent cinq ou six éléphans s'élancer sur les javelots pour délivrer un de leurs compagnons prêt à périr, l'héroïsme, le dévouement, la sagacité développés dans ce combat inégal par le roi des quadrupèdes, émurent les rois du monde. Tout l'amphithéâtre se leva, maudit le consul et exigea que l'on mit fin à cette lutte. Les Romains se sont beaucoup occupés des éléphans et ils les ont fait danser, ils les ont couverts de pourpre, ils les ont fait asseoir aux festins splendides de *triclinia*. Je crois que notre éléphant d'Asie s'estimerait moins heureux de porter une chemise d'or, que d'achever voluptueusement, comme vous allez le voir, sa toilette dans la boue.

Quel bonheur pour lui d'y plonger son gigantesque corps! Comme il exprime, par ces mouvemens, que l'immersion lui paraît satisfaisante! Il se donne à lui-même une douche au moyen de sa trompe : opération accompagnée d'un cri ou d'un gémissement de joie qui prouve le succès de son hygiène, la félicité de l'un des prisonniers que la civilisation tient sous sa loi. A peine sorti du bassin qui lui sert de baignoire, il retourne à sa boue favorite, et s'y vautre avec délices. Bientôt sa trompe fait pleuvoir sur cet enduit argileux la poussière, le gazon et le sable : il ne sera content que lorsqu'il sera bien poudré. Chez les animaux pachydermatiques, la peau, extrêmement sensible, s'écaille et se fend au soleil; ses gerçures causent à l'animal une sensation douloureuses, la plus légère piqûre détermine des souffrances atroces et laisse une plaie qu'il est difficile de fermer. Aussi un fouet de très petite dimension suffit-il pour le tenir en respect. Il est donc de la plus haute importance pour lui que cette peau soit assouplie et humectée, qu'on ne lui permette pas de se dessécher.

Si notre ami Jacques vous intéresse, vous ferez bien, mesdames, de ne pas l'approcher de trop près. Sa peau onctueuse n'est pas sans danger : ses caresses trop familières pourraient compromettre votre toilette. Prenez garde à lui surtout, lorsqu'il a l'air bon enfant, gracieux et charmé. Les gants blancs auraient à se plaindre des flétrissures de l'huile de colza dont toute la cuirasse de l'éléphant se trouve imprégnée. Le dimanche, notre éléphant, que l'absence de la marchande de gâteaux soumet à une diète rigoureuse, prend des airs d'amabilité séduisante. Méfiez-vous de lui, si votre tête se pare d'une paille d'Italie bien fraîche et d'un bouquet de fleurs artificielles. Craignez le potentat; il pourrait, en dévorant les fleurs et le chapeau, rendre au talent de la fleuriste un dangereux hommage. Une dame, jeune et jolie, en a fait la récente expérience : l'eau de Portugal dont ses vêtemens étaient couverts, produisit une impression vive sur l'odorat sagace de l'éléphant; ses souvenirs orientaux se réveillent : il croit, sans doute, qu'un bel oranger des plaines indoustaniques se trouve près de lui. A peine a-t-il éprouvé cette agréable sensation, sa trompe colossale vient se poser amoureusement sur le chapeau couronné d'épis et de bleuets. Epis et bleuets sont enlevés et dévorés; la robe de mousseline ruisselle d'un liquide noir et fangeux, et les spasmes et les cris de la victime n'arrêtent pas l'éléphant gastronome.

Les anciens avaient deviné, apprécié, exploité toutes les qualités intellectuelles et morales de cet animal; elles sont précieuses : sagacité, obéissance, dévouement, docilité, reconnaissance. Pline, Elien, Sénèque, Suétone, Dion Cassius portent témoignage en faveur de cette race étonnante, que l'on fit danser, qui devint funambule, artiste, actrice, et qui fut plus respectée que ne l'étaient les historiens romains. Un des plus beaux exploits des éléphans de cette ancienne époque, nous offre, intéressant spectacle, quatre de ces héros s'avançant d'un pas grave sur la corde tendue, et portant une litière dans laquelle se pavanait un cinquième éléphant malade, ou qui faisait le malade.

Les attachemens de l'éléphant sont vifs, constans et tendres. L'antiquité s'est plue à en recueillir les preuves anecdotiques. Chez un être que sa masse et ses habitudes sauvages rendent fort redoutable, cette tendresse de cœur est merveilleuse. La rancune, sœur jumelle de la reconnaissance, trouve aussi place dans l'ame de l'éléphant, et la superstition prend un développement inouï sous ce crâne immense. Kiouny, que l'on montrait à *Exeter Change*, nous en a fourni naguère une preuve frappante. On craignait qu'il n'ébranlât les poutres de son logement, et que les commotions imprimées par sa redoutable trompe ne troublassent le voisinage.

Pour prévenir cet inconvénient, on dressa un petit chien noir à se promener de long en large sur une solive élevée qui traversait la chambre de Kiouny : il aurait suffit à l'éléphant d'agiter sa trompe pour se débarrasser de ce petit gardien. Mais terrifié par cette présence inaccoutumée, on le voyait se tapir dans le fond de son repaire, sans oser avancer d'un pas, sans bouger, jusqu'au moment où le gardien bipède entrait et soulevait le petit chien. L'histoire de Kiouny est triste. Légèrement blessé au-dessous de la défense gauche, il souffrit longtemps et beaucoup; ce mal de dent, qui n'était d'abord rien, s'aggrava tellement qu'on le crut atteint de rage. Les autorités s'en mêlèrent : il fallut se défaire de lui. Sa vie se termina d'une manière vraiment touchante : obéissant jusque dans la mort, il prit, au milieu de la grêle de balles qui l'assaillaient, toutes les attitudes que lui prescrivait son kornak. A la voix de ce kornak, il s'agenouilla; et criblé de blessures, il offrit aux coups de ses ennemis les endroits vulnérables de son corps que le kornak lui indiquait.

(*La suite à un prochain N°*)

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÉGE. — AVIS.

Le bourgmestre et échevins informent le public que les comptes de la garde civique de cette ville, tels qu'ils ont été apurés par la députation des états pour l'exercice de 1835, sont et resteront affichés au bureau de la comptabilité pendant dix jours consécutifs, afin qu'on puisse en prendre connaissance.

A l'hôtel-de-ville, le 31 août 1836.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 3 SEPTEMBRE.

Naissances : 3 garçons, 1 fille.

Décès : 2 garçons, 2 hommes, 3 femmes, savoir : Jean Michel Vanderheyden, âgé de 69 ans, professeur émérite à l'université, rue du Mouton blanc, célibataire. — Alexis Hubain, âgé de 21 ans, soldat au 11e régiment de ligne, célibataire. — Marie Anne Elisabeth Natalis, âgée de 81 ans, négociante, rue Chaussée des Prez, veuve de Joseph Cox. — Marie Josephine Lhoest, âgée de 81 ans, sans profession, béguinage St Christophe, veuve de Barthélémi Galopin. — Lambertine Dargert, âgée de 38 ans, sans profession, faub. St-Gilles, épouse de Jean F. Jos Phi Ledeut.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

LA VENTE d'une QUANTITÉ de BEAUX MEUBLES en ACAJOU et autres qui devait avoir lieu, en l'étude et par le ministère de Me RENOZ, notaire à Liége, mercredi 7 septembre,

EST REMISE

A VENDREDI, 9 courant, à 2 heures de relevée.

Il sera vendu un beau service en porcelaine. 15

VENTE DE BOIS SCIÉS, A AHIN.

JEUDI, 15 septembre 1836, à deux heures, on vendra à l'enchère, dans le sentier du sieur STASSART à Ahin, près de Huy, UNE FORTE PARTIE DE BOIS SCIÉS, consistant en planches, feuillets, quartiers doubles et simples depuis 6 jusqu'à 20 pieds, dont plus de 25 mille pieds ont 3 à 4 années de sciage, 20 à 25 mille pieds de terrases et wères, posselets, horrons et fonçures, le tout en chêne; plauches et lattes de bois blanc et planches et quartiers de hêtre.

A crédit et à la recette du notaire LOUMAYE. 12

VENTE

D'UNE

BELLE ET VASTE PAPETERIE.

SAMEDI, 10 de ce mois, à 10 heures, on vendra définitivement et sans aucune réserve, en l'étude du notaire PAQUE, à Liége,

LA PAPETERIE DE BARDOUILLE avec maison de maître, étables, écuries, remises, fournil et grange, le tout couvert en ardoises et en très-bon état; jardins, vergers et bosquet, formant ensemble environ deux boniers.

Cette superbe propriété, d'origine patrimoniale, est située audit Bardouille, commune de Marchin, dans la vallée du Hoyoux, à une demi-lieue de la Meuse et de Huy, sur la nouvelle route de Huy à Terwagne.

La grandeur des bâtimens, la chûte d'eau qui est de plus de 15 pieds et la jouissance de la rivière du Hoyoux en entier, qui ne gèle et tarit jamais, et étant de la force de 100 chevaux en hiver et de 80 en été, la rendent propre à d'autres grands établissemens. 13

MINISTÉRE DES FINANCES.

ADJUDICATION *de* 1500 *mètres de* DRAP VERT, 4000 *mètres de* DRAP MARENGO, 300 *mètres d'*ÉCARLATE *et* 200 *mètres de* DRAP BLEU *pour l'administration de la masse d'habillement de la douane.*

L'Adjudication des fournitures ci-dessus désignées aura lieu le 27 septembre 1836, à une heure après-midi au ministère des finances où l'on peut prendre inspection des échantillons-types et du cahier des charges tous les jours, le dimanche excepté, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de relevée.

Les soumissions sur timbre et cachetées seront remises dans la boite à ce destinée au plus tard le jour susdit à 1 heure précitée.

Tout fabricant qui voudra prendre part à l'adjudication, devra joindre à sa soumission un certificat tant de l'autorité locale du lieu de son domicile, que de celle où ses deux cautionnaires sont domiciliés, le dit certificat constatant que le soumissionnaire et ses cautions offrent toute garantie. — Bruxelles, le 30 août 1836.

Pour le ministre des finances.

Le secrétaire général par interim. (signé) DUJARDIN. 11

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LE MARDI treize septembre mil huit cent trente six, à neuf heures du matin, la famille de SAROLEA de CHERATTE fera vendre aux enchères publiques, par devant Mr. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liége, en son bureau, rue mont St. Martin, et par le ministère de Me DUSART, Notaire en la même ville,

UNE BELLE FERME.

D'ORIGINE PATRIMONIALE,

Située en la commune de CHERATTE, *près de la Meuse.*

Avec soixante bonniers douze verges grandes de Jardin, Prairies et Terres qui en forment l'exploitation.

Elle sera d'abord vendue en masse et puis en détail. On peut se procurer chez ledit Notaire des exemplaires du placard contenant la formation des lots.

Cette vente se fera au plus offrant et dernier surenchérisseur, *sans réserve d'infirmation.*

S'adresser pour connaître les conditions, tant en l'étude dudit notaire qu'au bureau de la susdite justice de paix. 861

Le soussigné invite de nouveau, les créanciers de la faillite Systermans, à se réunir le vendredi 9 septembre courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce pour procéder à un contrat d'union ou à un concordat.

Liége, le 3 septembre 1836.

Le syndic provisoire, J. N. DOGNÉE, jeune avocat. 10

PROVINCE DE LIÉGE.

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS.

JEUDI, 15 septembre 1836, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liége, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de la commission des actionnaires, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères, des travaux à faire pour la construction de la partie de route de

BATTICE A AUBEL,

COMPRISE ENTRE LA MINERIE ET AUBEL.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liége, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, des commissaires d'arrondissement et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Aubel.

Liége, le 25 août 1836.

Le gouverneur de la province de Liége,
Baron VANDENSTEEN.

Mémoire sur la guérison sans mercure des

MALADIES SECRÈTES

ET DES **DARTRES**,

Par la méthode végétale dépurative et rafraîchissante du docteur BELLIOL, rue des Bons-Enfans, n. 32, à Paris.

La poudre végétale, les pilules purgatives et la pommade anti-dartreuse dont se compose ce traitement dépuratif, sont approuvés par le rapport d'*une commission de quatre docteurs* de la faculté de médecine de Paris, en date du 2 mars, 1833. (*Voir l'ouvrage annoncé*).

Brochure de 250 pages (2e *édition*); à l'aide de laquelle on peut se diriger soi-même, prix : 1 fr., et 1 fr. 50 c. par la poste; on le trouve ainsi que les médicamens dans les villes ci-après désignées : à Liége, chez M. Albert, pharmacien, rue Souverain-Pont, n° 604; à Bruxelles, chez M. Van Hisberg, pharmacien, place de la Monnaie, n° 5.

ET DANS LES VILLES SUIVANTES :

A Courtray, chez M. Deboey, fils, pharmacien, rue de Tournay, n. 6; à Gand, chez M. Depaëps, pharmacien, rue Vieux-Bourg, n. 18; à Louvain, chez M. Smout, rue de Bruxelles, n. 50; à Malines, chez M. Smout, pharm., rue Bailles-de-fer; à Mons, chez M. Van-Miert, pharmacien, rue de Nimy, n. 172; à Namur, chez M. Jourdain, pharmacien, rue de Gravière, n. 1051; à Nivelles, chez M. Lemaire, pharmacien; à Ostende, chez M. Boucherie, pharmacien; à Verviers, chez M. Etienne, pharmacien, rue des Récolets, n. 61; à Ypres, chez M. Frison-Vanoutrève, pharmacien; à Chaux-de-Fonds, (Suisse), chez M. Vielle, pharmacien. 921

AVIS.

On fait savoir que LUNDI 19 SEPTEMBRE 1836, à une heure après midi, en l'étude du notaire PETITHAN, à Marche, on vendra publiquement et irrévocablement :

LA PROPRIÉTÉ

DE JUPILLE, AU CANTON DE LAROCHE,

Située sur les bords de la rivière navigable de l'Ourte, appartenant à M. le baron de HEUSCH et ses enfans, consistant en MAISON de MAITRE; habitation pour un fermier et bâtimens d'exploitation, cour, jardins, prés, vergers, terres labourables, sartables, bois et plantations, contenant 84 bouniers métriques.

Les TERRES sont généralement de 1re. classe et propres à la culture de betteraves, par sa situation on peut établir sur cette propriété toute usine quelconque et jouir des avantages de la chasse et de la pêche.

Elle sera définitivement adjugée sur la mise à prix de frs. 65,500.

S'adresser, pour obtenir des renseignemens, audit notaire PETITHAN, à Mtre. LOGÉ, notaire, à Namur, et à Mtre. BOURDIN, notaire, à Bruxelles. 978

RACAHOUT DES ARABES

ALIMENT des *convalescens*, des *dames*, des *enfants*, des *vieillards*, et des personnes *délicates*. Seul approuvé par deux rapports de l'académie Royale de médecine, 60 certificats des plus célèbres médecins, et deux brévets accordés à à M. DE LANGRENIER. Prix : 4 fr. le flacon, rue Richelieu, 26, à Paris, où l'on trouve les

SIROP et PÂTE de NAFÉ d'ARABIE

pour guérir les *rhumes*, *catarrhes*, *toux*, *enrouemens*, *asthmes*, *coqueluches* et autres maladies de *poitrine*. UN dépôt est établi à Liége rue pont d'Isle, à l'arbre d'or n° 831, chez Mr Froidbise, fils. 920

Mme GILLON-NOSSENT,

Rue du Pont-d'Ile, n. 32.

Vient de recevoir d'une MAISON DE PARIS, six à sept cents SCHALS, de différentes grandeurs, parmi lesquels se trouvent quelques schals longs, en pure Laine, Thibet et Cachemire. Cette maison cessant la fabrication de cet article, a donné ordre de vendre ces schals avec un rabais de 3/4, c'est-à-dire, bien au-dessous du prix de fabrique.

On trouve au même N°, beaucoup d'autres marchandises telles que toiles imprimées, etc., qui vu la saison avancée, seront vendus au prix de facture.

BOURSES.

PARIS, LE 3 SEPTEMBRE.

Cinq pour cent, .	109 10	Esp. D. diff. s. int.	13 3/4
Trois pour cent, .	79 85	» Dt. pas. s. int.	9 1/2
Napl. Cert. Falc. .	00 00	Belgiq. Empr. 1831	000 0/0
Esp. D. ac. 5 °/o J 1er nov.	31 0/0	Banque de Belg. .	426 0/0

LONDRES, LE 2 SEPTEMBRE.

3 °/o, consolidés . .	94 90 7/8	Espagne. Cortès. .	29 1/2
Bel. em. 1832 C. D.	103 1/4	Différées.	13 0/0
Holl. Dette active.	55 3/8	Passives.	9 3/8
Portugais, 5 p. c. .	68 7/8 69	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. c. .	43 42 3/4	Brésil. Emp. 1834.	85 1/2

AMSTERDAM, LE 3 SEPTEMBRE.

Holl. Dette active.	102 7/8	Inscr. au gr. livre.	00 0/0
Dito 2 1/2.	55 1/4	Certifi. à Amst. .	96 1/4
Différée.	0 0/000	Pologne. L. fl. 500f.	137 0/0
Billet de change.	23 5/8	Lots de Rd. 50 f.	000 0/0
Syndic. d'amort. .	97 3/4	Espagne. E. Ard.	29 5/8
» 3 1/2. .	80 1/8	Dito grd	29 3/8
Soc de comm. P.-B	183 0/0	Dette différ. anc.	00 0/0
» nouvelle.	000 0/0	» nouv.	00 0/0
Russie, H. et Ce. 5	105 0/0	» passive.	9 3/8
» 1829, 5	105 1/4	Autriche. Métal. 5.	100 1/4

ANVERS, LE 3 SEPTEMBRE.

Anvers. Det. activ.	105 1/4	A	Naples. Cert. Falc.	92 3/4	A
» Det. différ.	44 0/0	P	État-Ro. Lev. 1832.	100	
Emp. de 48 mill.	104	P	» An. 1834.	99 1/4	P
Holl. Dette active.	00				
Rente remboursab.	97 1/4	P	CHANGES.		
Autriche. Métalli.	103 1/8 p. 1/4	A			
Lots de fl. 100. .	256 0/0	A	Amst., c. jours. .	4 °/o p.	P
» de fl. 250. .	424	P	Rotterd., Idem .	1 °/o p.	P
» de fl. 500. .	686 00	P	Paris, Idem .	1/8 0/0	
Poloc. Lots fl. 300.	115	P	» 2 mois. .	fl. 3/4 °/o p.	A
» fl. 500.	136 0/0	P	Lond. pr Estr. c. j.	39/10 0/0	P
Brésil. E. à L. 1824	87 86 0/0	P	» 2 mois.	39/7 0/0	A
Espag. Emp. 1834.	29 1/2 3/8 1/2	P	Ham. pr 40 HB. c. j.	35 1/8	
D. dif. 1834.	0 0/0		» 2 mois.	34 7/8	A
Dit. p. 1834.	9 1/8		Bruxelles et Gand.	1/4 p. c. perte.	
Dette diff. .	11 1/4	P			

Les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 29 1/2 3/8 et resté 29 1/2 cours.

Primes à 1 mois 31 1/2 dont 1 0/0 P.

Petite rue de la Bourse, 2 3/4 *heures*

Point de variation.

De 4.

Au commencement on était faible sur la baisse à Londres. Ardoin ouvert 29 le 1/8 1/4 et reste argent à ce cours au comptant.

On dit qu'il y a 1/8 0/0 de hausse à Paris sur les Ardoin.

BRUXELLES, LE 3 SEPTEMBRE.

Dette active. . .	54 3/4	P	Chemin de fer. . .	103 1/2	
Emp. R., fin cour.	101 1/4 et	P	Fourn. des Vennes.	112	A
Emp. de 30 mill.	94 1/4	A	Chatelineau. . . .	151 0/0	A
Emp. de c. v. 1832.	99 3/4	A	St.-Léonard. . . .	116 1/2	A
Act. Société Gén.	825		Verreries Charleroi	122	
So. de Com. de civ.	149	P	Espérance.	126	A
Ban. de Belgique.	126 1/4		Dette active. Hol. .	54 3/4	
So. du c. de S.-O.	111	A	Synd. d'amort. . .	00	
S. Hauts-Four. . .	151 0/0	A	Lost. r. av. coup. .	97 1/2	A
Banq. fonc.	102 1/4 et	P	» inscrip. . . .	96 3/4	P
S. du Cha. Flenu.	153	A	Métalliques.	103 1/8	P
Wasme-Hornu. . .	109 0/0	P	Naples.	93	
Sclessin.	126	A	Emp. Ard. 1835. .	29 1/2	A
Société nationale.	138 0/0		D. différée.	11	P
Levant de Flenu.	116 0/0	A	Id. 1835. . . .	0 0/0	
Charb. d'Ougrée.	126 0/0	1	Brésil Rotsch. . . .	86 1/2	P
Sars-Longchamps .	124 1/2		Rome.	100 3/4	P

VIENNE, LE 25 AOUT.

Métalliques, 104 3/16. — Actions de la banque, 1353 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 2 ET 3 SEPTEMBRE.

Le pleyt belge Charlotte, ven. de Marennes, ch. de sel. — La barq. américain Paoli, ven de New-York, ch. de 500 bq. potasse, 200 fut. huile de baleine, 15 tonn. bois jaune, 150 blocs bois de cèdre, 200 balles coton, 300 bq. potasse, 50 dito perlasse.

Le 3 mâts américain Cordova, ven. de Richmond, ch. de 477 bouc tabac et 150 b. coton.

PLACE D'ANVERS, LE 3 SEPTEMBRE.

VENTES.

Cuirs. — On a fait 600 cuirs Rio-Grande du poids de 16 kilos, à 39 cents.

Cotons. — Les ventes de ce jour se composent de 150 balles mobile et 52 dito à prix resté inconnu, et 20 balles madras, dito.

Café. — 100 balles Brésil prix divers, l'on a aussi traité quelques petits lots St-Domingue mais de peu d'importance.

Tabac. — 49 boucauts Maryland ont été vendus mais sans indication de prix.

Sucre brut. — On a cité 250 caisses Havane blond payée de fiorins 22 1/2 à 23.

Sucre raffiné. — Rien d'important à signaler.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liége.